FONDATION ALLIANZ INSTITUT DE FRANCE

Appel à candidature 2020 pour le Prix de Recherche

Créé en 1984, le Prix de Recherche de la Fondation Allianz-Institut de France est destiné à récompenser chaque année le responsable de recherches médicales ou biomédicales, fondamentaliste ou clinicien, dont l'œuvre scientifique importante conduit ou peut conduire à des applications susceptibles d'accroître l'espérance de vie par des actions préventives ou curatives. Ce prix, dont l'esprit est d'encourager les travaux de recherche futurs, est décerné au lauréat qui en dispose librement. Le Prix peut être attribué à un chercheur travaillant à l'étranger lorsque l'origine ou le développement de ses travaux a été effectué en liaison étroite avec des équipes françaises.

Deux exemplaires « papier » et une version électronique du dossier sont à déposer.
Le dossier de candidature en version électronique est à adresser à : fondation@allianz.fr
Les deux exemplaires « papier » sont à adresser à Sophie Pelet-Prigent, à l'intention du Président de la Commission Scientifique de la Fondation Allianz-Institut de France -1, Cours Michelet CS 30051 - Case courrier S0601- 92 076 Paris La Défense Cedex.

Renseignements complémentaires :
Tél. : 01 58 85 61 76
Mail : fondation@allianz.fr
ou en consultant les sites www.allianz.fr et institut-de-france.fr

MONTANT : en 2020, le prix attribué est de **50 000 €**.

MODALITÉS D'ATTRIBUTION :

Il appartient à la commission scientifique de la Fondation Allianz - Institut de France et à son Président, le Professeur Éric Gilson, de mobiliser des grandes institutions de recherche et de susciter des candidatures.

Tout chercheur, dont l'œuvre répond aux critères d'attribution requis et qui se porte candidat, doit faire parrainer sa candidature par une personnalité scientifique de renommée internationale.

La commission sera particulièrement attentive aux retombées pratiques déjà existantes ou potentielles des travaux des candidats dans le domaine de la santé.

Le candidat doit avoir moins de 60 ans lors du dépôt du dossier.

Sont cependant exclus :

- Les membres et correspondants de l'Académie des Sciences,
- Tout candidat ayant postulé trois fois au cours des cinq dernières années.
  En cas de développements nouveaux de ses travaux, le candidat pourrait toutefois se représenter en respectant un intervalle de quatre ans après sa troisième candidature.
- Les candidatures conjointes.

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS : 18 mars 2020.

CONSTITUTION DU DOSSIER :

Le dossier de candidature est composé des éléments suivants, dans l'ordre énoncé :

1. Une synthèse des travaux pour lesquels concoure le candidat (1 page) ;
2. une lettre de parrainage d'une personnalité scientifique de renommée internationale ;
3. le curriculum vitae du responsable de l'équipe (ne pas oublier les coordonnées téléphoniques et postales) ;
4. le nom des membres de l'équipe, leurs titres et qualité ;
5. l'exposé des recherches réalisées et les résultats obtenus.
   Il est demandé de mettre particulièrement l'accent sur les retombées de ces recherches ;
6. les tirés à part des trois publications les plus significatives ;
7. la liste chronologique des publications scientifiques des cinq dernières années ;
8. le candidat devra indiquer s'il a déjà reçu des récompenses pour ses travaux et s'il est candidat ou pressenti pour faire acte de candidature à un prix français ou international.

Avec vous de A à Z

Allianz

Allianz Vie - Société anonyme au capital de 643.054.425 €. 340 234 962 RCS Nanterre. N° TVA intracommunautaire : FR 88 340 234 962. Matricule ACPR 502 0002.
Allianz IARD - Société anonyme au capital de 991.967.200 €. 542 110 291 RCS Nanterre. N° TVA intracommunautaire : FR 76 542 110 291. Matricule ACPR 402 0200.
Entreprises régies par le Code des assurances. Siège social : 1, cours Michelet - CS 30051 - 92 076 Paris La Défense Cedex.
www.allianz.fr

PEFC 10-31-1157

COM16937 - V12/19 - Imp12/19 - Réalisation : Interne Allianz.